

Contribution groupe FCA

Thème 1 – Fiche 4

Les GRETA qui assurent une des grandes missions de l'Éducation Nationale sont l'une des trois structures publiques de la formation continue en France avec l'Association de Formation pour Adulte « AFPA » et le Conservatoire National des Arts et Métiers « CNAM ». Les GRETA sont en concurrence sur un marché d'environ 30 milliards d'euros avec d'innombrable officines. Par le nombre de stagiaires en formation et la part du budget de ces formations les GRETA sont les 1^{er} acteurs français de la FCA.

Les GRETA font l'objet d'attaques des politiques libérales contre les services publics et sous la mandatures SARKOZY menacés de disparition par la loi WARSMAN. Après une puissante mobilisation inter syndicale, les GRETA sont recréés en 2012 avec un nouveau statut qui offre des améliorations démocratiques dans la gestion des GRETA avec l'instauration d'une Assemblée Générale des EPLE adhérents et une commission du personnel où siègent des représentants élus des personnels.

Les personnels sont majoritaires des contractuels possiblement cédéiser après 6 ans d'ancienneté, parfois titularisés après avoir réussi le concours CPIF ouvert par la loi SAUVADET mais depuis disparu. Il demeure quelques postes gagés surtout administratifs et les Conseillers en Formation Continue « CFC » qui voient leurs missions de conseil altérées par une autonomie assumée des établissements support de GRETA et des missions nouvelles de développement de l'apprentissage.

Depuis on assiste à des fusions de GRETA, souvent devenus GRETA départementaux ou au niveau d'une académie comme à Poitiers. Depuis 2020 le pilotage des GRETA est réalisé au niveau des Régions académiques sous la direction du secrétaire général « SGRA ». Ces restructurations aux motifs fallacieux d'économies d'échelle et de meilleures communications ont vu apparaître une nouvelle fonction encore mal définie de Directeur Opérationnel « DO » pour piloter localement avec le Président du GRETA. Ces fusions de GRETA critiquées dans un rapport de l'Inspection Générale qui y dénonce des pertes de résultats et des souffrances pour les agents liés à la réorganisation et alerte sur les risques financiers accrus des nouveaux GRETA aux budgets désormais de plusieurs millions quand l'engagement des Chefs d'établissement pour la FCA ne se décrète pas.

La FCA a été impactée par la loi « Liberté de choisir son avenir professionnelle » de 2018 ou encore le jugement du Conseil d'état qui défini le statut des agents des GRETA, non plus comme des agents de l'éducation nationale, mais comme des agents des EPLE supports du GRETA.

"Dans un marché de la formation professionnelle continue ou le développement de l'apprentissage accroît et complexifie la mission, le SNES-FSU revendique une réintégration des personnels contractuels, non titulaires, des Greta et Greta-CFA dans la FPE. La SNES-FSU demande l'intégration des personnels des GIP-FCIP dans la FPE. Le SNES-FSU revendique pour tous les personnels de la FCA une gestion harmonisée et transparente des carrières, conditions de travail et rémunérations sur tout le territoire et non des accommodements locaux, académiques ou régionaux académiques.